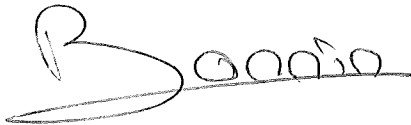


**CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MARS 2025**  
**Liste des délibérations examinées**

1	Vie municipale : Retrait de délégation et de fonctions de M. Michel Bourgery, adjoint au maire	Délibération approuvée
2	Demande de dérogation concernant une ouverture les dimanches – Epicerie SARL ALPAS	Délibération approuvée
3	Demande de dérogation concernant une ouverture les dimanches – Epicerie du Bourg Vival	Délibération approuvée
4	Régie de transport urbain – Recrutement de postes de conducteurs receveurs par le GENOV	Délibération approuvée
5	Contrat de cession de droits de l'exposition « QUAND L'ÎLE D'YEU METTAIT LA MER EN BOITE »	Délibération approuvée
6	Equarrissage – Conventions de mise à disposition et de transport des caissons frigorifiques avec SECANIM 2025-2026	Délibération approuvée
7	Tarif 2025 : traitement des cadavres d'animaux	Délibération approuvée
8	Désaffectation et déclassement d'une emprise du domaine public de 65 m <sup>2</sup> située rue du Hollandais Volant	Délibération approuvée
9	Echange de parcelles M, et Mme Archambeau / Commune de l'Île d'Yeu	Délibération approuvée
10	Bilan des acquisitions et cessions 2024	Délibération approuvée
11	Ilot de la Belle Poule - Convention opérationnelle d'action foncier avec l'EPF de Vendée : approbation du Compte-rendu à la collectivité du Bilan d'activité au 31 décembre 2024	Délibération approuvée
12	Bassin mobile par la ligue de Natation Pays de la Loire – Convention de mise à disposition 2025	Délibération approuvée
13	Création de postes – Régie déchets (contrat de droit privé)	Délibération approuvée
14	Délibération relative à l'adoption du règlement municipal fixant les conditions de délivrance des autorisations de changement d'usage des locaux d'habitation et instaurant la procédure de déclaration préalable et d'attribution d'un numéro d'enregistrement pour les meublés de tourisme	Délibération approuvée

Liste affichée à la mairie et mise en ligne sur [www.mairie.ile-yeu.fr](http://www.mairie.ile-yeu.fr) le 25 mars 2025 en application de l'article L. 2121-25 du code général des collectivités territoriales

Le secrétaire de séance



La maire,  
Carole CHARUAU

